



Service régional de prévention incendie  
MRC de La Nouvelle-Beauce  
700, Notre-Dame Nord, Bureau B  
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9  
Téléphone: (418) 387-3444  
Télécopieur: (418) 387-7060  
preventionincendie@nouvellebeauce.com

Sainte-Marie, le 24 avril 2014

## OBJET : Les installations électriques

Tout le monde possède une installation électrique à la maison. Votre système électrique passe par plusieurs circuits pour parcourir votre résidence et alimenter tous les équipements que vous possédez. Cependant, tous ces circuits débutent au même endroit, le panneau de distribution électrique. Il se trouve généralement au sous-sol, dans le garage ou dans un local de service. Il est facilement reconnaissable par son boîtier métallique. Le panneau de distribution électrique est un équipement essentiel à la protection des surcharges pouvant survenir sur les circuits de votre résidence, ce qui prévient les risques d'incendie en plus d'assurer l'intégrité de vos appareils électriques.

### Voici quelques conseils de sécurité et d'entretien important à savoir concernant votre panneau électrique :

- Si un fusible ou un disjoncteur se déclenche, cherchez la cause du problème. Le déclenchement de cet équipement indique une surcharge du circuit, trouvez la cause et corrigez-la sans délai.
- N'employez jamais un fusible ou un disjoncteur de calibre supérieur à celui d'origine. Si celui-ci se déclenche à répétition, faite vérifier le circuit par un électricien compétent. Votre sécurité en dépend.
- Si votre panneau est à fusible, assurez-vous que celles-ci sont toujours bien vissées en place. Un fusible mal vissé peut créer un court-circuit ou une surchauffe, ce qui représente un important risque d'incendie.
- Évitez de surcharger vos prises électriques. Un moyen facile de calculer la capacité d'une prise électrique est multiplier le voltage par l'ampérage maximale du circuit. (Ex : 120V multipliés par 15 A = 1800W). La capacité maximale de votre prise électrique est donc de 1800W. Vous pouvez aussi faire ce calcul pour les appareils que vous branchez afin de connaître leur consommation électrique. Les informations sont inscrites, la plupart du temps, sur l'étiquette ou directement sur l'appareil utilisé.
- N'oubliez pas ! Tous travaux de nature électrique devraient être confiés à un maître électricien.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter votre Service de sécurité incendie municipal ou le Service régional de prévention incendie.